

N° opérateur QUALISUD <small>(indiqué sur courriers, attestation d'engagement)</small>	Raison sociale :
Nom prénom du contact :	Téléphone :
Adresse :	

Nature de la demande * (Cocher la/les situation(s) qui vous concerne) :

- **Cas 1 : Modification de l'assolement** (mise en place de nouveau semis ou plantation) **ou du classement** (C2/C3/AB) sur des parcelles bio ou en conversion déjà déclarées à QUALISUD.

- **Cas 2 : Engagement pour conversion vers l'AB de parcelles conventionnelles**, celles-ci étant déjà dans le parcellaire déclaré à QUALISUD (cas d'exploitations jusque là mixtes).

- **Cas 3 ** : Acquisition de nouvelles parcelles** (achat de parcelle, nouveaux baux, fermages.....)

- **Cas 4 : Vente ou location de parcelles** jusque là contrôlées en bio par QUALISUD (qui sont vendues / ou bail)

- **Cas 5 : Désengagement de parcelles certifiées de l'AB vers le conventionnel**, celles-ci étant conservées sur l'exploitation.

Nature de la demande * <small>(se reporter aux différents cas précités)</small>						
Culture (mise) en place (maraîchage, grandes cultures,.....)						
Espèce (mise) en place						
Variété (mise) en place						
Date de semis /plantation / surgreffage						
Date de récolte prévue						
Type de semences ou plant : bio/conversion/conventionnel non traité						
Origine des semences : fermière ou achat, détailler - nom du fournisseur - organisme certificateur ou n° de dérogation						
Précédent cultural						
Localisation (n° îlot PAC, N° cadastre)						
Surface en Ha						
Catégorie biologique : AB =Biologique pour les semis effectués sur terres AB ou C2 = récolte après passage en C2 des terres						

** Dans le cas 3, fournir en sus du présent document dûment renseigné les pièces suivantes :

- document établi dans le cadre de l'acquisition permettant d'établir la localisation, les surfaces concernées, l'ancien exploitant,
- si ces parcelles étaient déjà certifiées en AB ou en conversion, le certificat et parcellaire de l'exploitant précédent (permettant de faire le lien avec le précédent document).

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné,
 M./Mme _____
 responsable de la structure (raison sociale et adresse) _____ :

- atteste avoir respecté les règles inhérentes au mode de production biologique, y compris l'absence de culture hors sol et hydroponique, et avoir vérifié la conformité des semences et intrants utilisés ainsi que les règles de traçabilité et de non mélange des produits,

- atteste mettre à jour en conséquence, à réception de mon certificat actualisé, ma notification auprès de l'Agence bio (<https://notification.agencebio.org/>).

- atteste avoir pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse déclaration telles que prévues par l'article 441-6 du code pénal reproduit ci-dessous et qui s'appliquent sans préjudice de toute autre action en responsabilité éventuellement applicable .

- atteste être dûment informé(e) du fait qu'un manquement à la réglementation relative à l'agriculture biologique pourra conduire à l'application d'une mesure de traitement plus élevée que celle prévue au catalogue national des Dispositions de contrôle communes INAO-DEC-CONT-AB-4 (disponible au lien suivant : www.inao.gouv.fr) si une fausse déclaration avait été produite.

Fait à : _____

Le : _____

Responsable : _____

Signature et cachet :

Formulaire à retourner complété et signé à : bio@qualisud.fr

TOUTE DECLARATION MENSONGERE SERA SANCTIONNEE SELON LE PLAN DE CONTROLE AGREE DE QUALISUD.
Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte et de fait irrecevable :
chaque information demandée doit être renseignée, en cas de besoin contactez nos services à bio@qualisud.fr ou au 05.53.20.35.60
QUALISUD se réserve le droit de demander des éléments complémentaires non cités dans le présent formulaire.

Article 441-6 du code pénal :
 « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
 Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

Cadre réservé à QUALISUD

Nature de la demande :	
Revue de la demande :	<input type="checkbox"/> informations clients suffisantes au processus d'extension <input type="checkbox"/> éventuelles divergences QS-opérateur résolues <input type="checkbox"/> portée de certification définie <input type="checkbox"/> QS est capable et compétent pour ces évaluations et certifications
L'opérateur a-t-il des manquements altérants non levés ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>Si oui, portent-ils sur les produits-surfaces concernés par la demande ?</i>
Un contrôle sur site est nécessaire ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, pourquoi ?
Le devis en cours est-il toujours valable ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>Si non, le réaliser et le transmettre à l'opérateur (la demande ne pourra être instruite qu'après retour du devis validé).</i>
Descriptif précis - Suites données :	
Revue réalisée :	
Par : Le : Visa :	align="center"> Décision de certification prise : Par : Le : align="right">Visa :
Commentaires éventuels (Nom-Prénom-Contenu) :	